

À : Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration
OBJET : Répercussions de la COVID-19 sur le système d'immigration

Le 27 novembre 2020

Mesdames et messieurs les membres du Comité,

L'organisme Migrant Students United est une association d'étudiants étrangers et d'anciens étudiants étrangers. Présente dans neuf provinces, il s'agit de la seule association nationale d'étudiants migrants et d'anciens étudiants migrants au Canada.

Nous vous demandons de prendre sans tarder les mesures suivantes pour aider les étudiants migrants touchés par la COVID-19 :

1. **Donner vraiment accès à la résidence permanente** : permettre le renouvellement des permis de travail postdiplôme; assouplir le système de points pour l'obtention de la résidence permanente (système d'enregistrement de la citoyenneté); tenir compte du travail à temps partiel, des postes occupés au sein de l'établissement d'enseignement et de tous les types d'emplois; accorder pleinement et de façon permanente le statut d'immigrant à tous les migrants.
2. **Corriger les règles sur le travail** : supprimer les limites de temps et les restrictions relatives aux industries qui s'appliquent au travail.
3. **Réunir les familles** : permettre aux membres de la famille d'entrer au Canada; accorder des permis de travail aux membres de la famille.
4. **Réduire les droits de scolarité des étudiants migrants et leur permettre de bénéficier de l'ensemble des services** : voir, en collaboration avec les partenaires provinciaux, à ce que les droits de scolarité des étudiants migrants soient les mêmes que ceux qui sont exigés aux étudiants canadiens; permettre aux étudiants migrants de bénéficier de tous les services : services de santé, logement, emplois, bourses d'études, prestations d'urgence pendant la pandémie, soutien scolaire; voir à ce que les étudiants migrants puissent obtenir immédiatement un numéro d'assurance sociale.

Voici ce pour quoi nous faisons ces recommandations :

1. Les effets de la crise de la COVID-19 sur les détenteurs de permis de travail postdiplôme et les autres diplômés

Après leurs études, les étudiants étrangers obtiennent un permis de travail postdiplôme. Avant que ce permis arrive à échéance, ils devront avoir occupé durant 12 à 24 mois un poste bien rémunéré et hautement spécialisé pour avoir droit à la résidence permanente. À cause de la pandémie et de la deuxième vague, qui entraîne encore plus de pertes d'emplois, la plupart des diplômés ont déjà du mal à décrocher un emploi, et la situation est encore pire pour les postes correspondant au genre 0 ou aux niveaux A ou B de la CNP. Bien qu'ils vivent ici depuis des années, qu'ils aient tissé des liens avec d'autres personnes et qu'ils se soient créé un réseau, des milliers de migrants risquent d'être expulsés si leur permis de travail n'est pas renouvelé. Il s'agit de possibles immigrants qui ont vécu et étudié ici, et d'une main-d'œuvre qualifiée dont le travail est essentiel pour la société canadienne. Or, ils sont punis à cause d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

Selon des données du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, plus de 17 000 permis d'un an ou de deux ans ont été délivrés de septembre 2019 à juin 2020. De nombreux détenteurs de ces permis ne pourront pas accumuler le temps de travail requis pour avoir droit à la résidence permanente. Les autres personnes qui détiennent un permis de trois ans, mais qui n'occupent que depuis peu un poste correspondant au genre 0 ou aux niveaux A ou B de la CNP et qui n'ont donc pas pu accumuler les 12 à 24 mois de travail requis avant la pandémie sont aussi en crise.

L'organisme Migrant Students United a organisé plus d'une dizaine de rencontres en ligne et en personne depuis la mi-mars. Il a ainsi été en contact avec plus de 600 anciens étudiants. À la suite de ces rencontres, il a lancé deux pétitions réclamant le renouvellement des permis de travail ainsi que de l'aide pour les étudiants étrangers pendant la pandémie. Plus de 16 500 personnes les ont signées.

Beaucoup d'étudiants migrants sont en crise. [Michelle, une mère jamaïcaine dont le permis est échu](#), nous a dit ceci : « Je suis arrivée ici en 2018 dans l'espoir d'améliorer mon sort. Lorsque j'ai obtenu mon permis, en octobre, je me suis dit : "Ça y est!" Puis la pandémie est arrivée. Tous mes espoirs se sont envolés parce que tout fermait : c'était le calme plat et personne n'appelait. C'est frustrant parce qu'on voit le temps filer. J'avais un permis de travail postdiplôme d'un an et je voyais les mois passer. Mon permis est finalement arrivé à échéance la semaine dernière. Il n'y a qu'à l'espoir auquel je peux m'accrocher parce que j'ai dépensé toutes mes économies pour venir au Canada. »

[Shiva, une travailleuse-étudiante iranienne dont le permis de travail est arrivé à échéance en octobre](#), nous a aussi raconté ce qu'elle vit : « Il m'a fallu trois ans de préparatifs avant de pouvoir venir au Canada. J'avais beaucoup de rêves et de projets. À cause de la pandémie, tout a changé. En temps normal, il est déjà très difficile de trouver un emploi, mais pendant la pandémie, c'est encore pire. Je voulais vraiment obtenir un emploi à plein temps pour pouvoir demander la résidence permanente. Les critères sont trop élevés, maintenant; c'est impossible de présenter une demande sans avoir de l'expérience au Canada ni un emploi à plein temps. La situation est terrible et très stressante. »

[Leo, un étudiant brésilien, résume bien la situation](#) : « Peu importe mes études, mon travail et tous les efforts que je fais pour améliorer ma cote, le système me refoule constamment. On nous accorde un permis temporaire et on fait en sorte que notre statut reste temporaire. Il y a des normes impossibles à respecter. »

Grâce au grand changement que le gouvernement fédéral vient d'apporter à la politique publique, les migrants auront [jusqu'au 31 décembre 2020 pour demander le rétablissement de leur statut](#). **Le ministère de l'Immigration a déjà fait les premiers pas, mais il doit aussi tenir compte des anciens étudiants. Il faut donc autoriser le renouvellement des permis de travail postdiplôme afin que les diplômés puissent présenter une demande avant le 31 décembre.** Si la date limite du 31 décembre ne peut pas être respectée, nous demandons instamment que tous les étudiants étrangers ayant obtenu leur diplôme au Canada puissent bénéficier d'un processus de rétablissement de leur statut.

2. Ce que vivent les étudiants migrants pendant la pandémie de COVID-19

Depuis le début de la pandémie, nous avons fait un sondage auprès de 2 300 étudiants migrants et anciens étudiants migrants, nous avons organisé 11 séances d'information en ligne, auxquelles plus de 2 000 étudiants se sont inscrits, et nous avons mené des consultations et organisé des groupes de discussion afin de déterminer les besoins et les priorités des étudiants migrants. Nous nous sommes entretenus avec des étudiants et d'anciens étudiants de chaque province ainsi que des Territoires du Nord-Ouest. Voici leurs principaux sujets de préoccupation :

2A: ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ

Dans bien des provinces, les étudiants migrants et les anciens étudiants migrants n'ont pas eu accès aux tests de dépistage de la COVID-19 ni à des traitements. Différentes compagnies d'assurance privées sont présentes dans les établissements d'enseignement publics, mais pas dans les établissements privés. Les étudiants qui sont « entre deux permis », ceux qui viennent de changer de province et ceux qui cherchent un emploi à plein temps ne sont pas couverts. De nombreux étudiants n'ont plus droit à leurs mesures de soutien, n'ont pas accès aux réseaux

sur lesquels ils pouvaient compter et n'ont pas d'emploi. Il est donc essentiel d'étendre la couverture universelle à ces personnes.

2B: AIDE AU REVENU

Bien des étudiants migrants et d'anciens étudiants migrants ont subi une perte de revenu. À cause de la fermeture des campus et du ralentissement général de l'économie, les emplois ont disparu ou les heures de travail ont radicalement diminué. Des centaines d'étudiants ont dû avoir recours aux banques alimentaires et aux organismes religieux pour répondre à leurs besoins essentiels. De nombreux étudiants ne peuvent pas se prévaloir des mesures d'aide au revenu pour les raisons suivantes :

- Dans certains cas, les étudiants migrants n'ont pas accumulé suffisamment d'heures pour avoir droit à l'assurance-emploi ou n'ont pas gagné 5 000 \$ au cours des 12 derniers mois;
- De nombreux étudiants n'ont pas les documents nécessaires attestant la rémunération qu'ils ont touchée;
- Bien des étudiants n'ont pas de numéro d'assurance social en vigueur à cause des règles d'immigration qui exigent le renouvellement du permis. À cause du temps de traitement des demandes, bien des gens n'ont pas de revenu.
- Les étudiants travaillent à temps partiel pour assurer leur survie.

Les étudiants migrants qui viennent d'obtenir leur diplôme ont beaucoup de difficulté à trouver un emploi dans le contexte actuel. Ceux qui sont toujours aux études et qui ont besoin d'un stage ont du mal à toucher un revenu. Certains étudiants et certains détenteurs d'un permis de travail postdiplôme sont partis à l'étranger pour prendre soin de leur famille, ils ont été mis à pied et ils n'ont pas droit à des mesures d'aide au revenu.

2C: TRAITEMENT DES DEMANDES DE PERMIS ET RETARD DES DEMANDES DE RÉSIDENCE PERMANENTE

Les restrictions imposées en ce qui concerne les permis posent bien des difficultés aux étudiants étrangers et elles sont carrément insurmontables dans le contexte actuel. Les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire ne peuvent travailler que 20 heures hors des campus. Or, les campus sont fermés. Les étudiants dont la demande est en traitement nous signalent des retards et tombent dans la catégorie des visiteurs au « statut implicite » : leur numéro d'assurance sociale et leur carte d'assurance-maladie arrivent à échéance, mais leur dossier ne peut pas être étudié parce que les comptoirs Service Canada sont fermés. Le fait que certains étudiants migrants soient exemptés des interdictions d'entrée au Canada constitue une mesure essentielle, mais bien des conjoints et des membres de la famille se sont vu refuser l'entrée au Canada parce que les règles

n'étaient pas assez claires. Certains diplômés qui sont ici avec leur conjoint ne peuvent pas renouveler le permis de travail de leur conjoint parce qu'ils n'arrivent pas à trouver un emploi bien rémunéré. Bien que leur permis soit en vigueur, certains détenteurs de permis postdiplôme ont été refoulés à l'aéroport. Les étudiants des collèges privés ne peuvent pas obtenir de permis de travail postdiplôme. À cause des frontières fermées ou des restrictions de vol, bon nombre d'entre eux sont encore au Canada même si leurs cours sont terminés. À cause du ralentissement économique, les étudiants ont de la difficulté à trouver un emploi qui puisse compter dans leur demande de résidence permanente. Des certaines de diplômés nous disent qu'ils ne pourront pas obtenir assez de points pour leur résidence permanente avant l'expiration de leur permis de travail actuel. Les étudiants et les anciens étudiants risquent aussi d'être expulsés, et ce, dans des pays où il n'y a pas de services de santé ou où les déplacements sont interdits.

2D: PRÉCARITÉ FINANCIÈRE

Les étudiants migrants et les détenteurs de permis de travail postdiplôme qui entrent au Canada doivent être mis en quarantaine, mais bon nombre d'entre eux n'ont nulle part où aller parce que les campus sont fermés et que les installations d'urgence et les espaces de location à long terme font défaut. De nombreux étudiants ayant perdu leur emploi ou ayant un revenu moindre ont de la difficulté à payer les droits de scolarité élevés. Bien des collèges et des universités ont réduit leur offre de cours et annulé les cours offerts au printemps, mais ils continuent d'exiger des droits de scolarité. Au Canada, les établissements d'enseignement ont fortement augmenté les droits de scolarité même si les cours sont maintenant offerts en ligne et que les étudiants et leur famille ont subi une perte de revenu. Or, l'inscription continue dans un établissement d'enseignement est une condition d'admissibilité au permis d'études.

Je demeure à votre entière disposition pour discuter de cette question urgente. Vous pouvez communiquer avec moi à l'adresse sarom@migrantworkersalliance.org ou au numéro 647-858-2854.

Je vous remercie.

La coordinatrice nationale de Migrant Students United,

Sarom Rho